

CONVOCATION

à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Tir de l'Allier



Ordre du jour

- Appel des membres - Vérification des pouvoirs - Désignation des scrutateurs et des assesseurs
- Ouverture de la séance

Assemblée générale ordinaire du samedi 28 septembre 2019 :

- Approbation du procès - verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2018
- rapport moral 2018-2019
- rapport financier 2018-2019
- rapport du contrôleur aux comptes
- affectation du résultat 2018-2019
- cotisation licence 2020-2021
- budget prévisionnel 2019-2020
- questions diverses

Pouvoir

Chaque Société de Tir est représentée par son Président ou, en cas d'empêchement, par un membre du Comité Directeur de la société mandaté à cet effet. Le vote par procuration est possible sous les réserves ci-après : il ne peut être exercé que par le représentant d'une autre Société du même département ou par le Président du Comité Départemental, nul ne pouvant détenir plus de 3 pouvoirs.

Je soussigné (e) _____ club : _____

Donne pouvoir à _____

Demeurant à _____

De me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire et prendre part, en mon nom, aux délibérations et aux votes.

Fait à _____, le _____ 2019

Questions ou suggestions CLUB : _____

Pour que l'Assemblée Générale soit un lieu d'échanges et de débats, n'hésitez pas à poser les questions qui vous intéressent.

.....

.....

.....

.....

.....

Coupon à renvoyer à Jean Pierre Chaulier, Peige 03380 Archignat ou par email jean-pierre.chaulier@wanadoo.fr au plus tard le 23 septembre 2019